



ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

PORTANT règlement pour le dépôt à faire par les Dépositaires volontaires ou judiciaires des effets appartenans aux nommés Bigot, Varin & autres, condamnés en restitution au profit du Roi, dans l'affaire du Canada.

Du 11. Août 1764.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT.



LE ROI ayant par Arrêt de son Conseil du 18. Février 1764. ordonné que tous Particuliers dépositaires volontaires ou judiciaires des biens de Bigot, Varin & autres condamnés, feroient tenus de faire leurs déclarations détaillées desdits biens, & de les remettre ou faire

RES
AD
137